

Compte-rendu réunion de négociation avec le ministre E. Woerth du 27 octobre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique

Après la tenue de 2 groupes de travail supplémentaires les 8 et 15 octobre, la réunion du 27 octobre avait pour objet de conclure les négociations sur les conditions de travail dans la fonction publique, négociations entamées le 15 juillet 2008.

Cette séance a débuté par une intervention du ministre E Woerth, suivie des déclarations des fédérations de fonctionnaires et s'est achevée par un dernier balayage du document finalisé après les 2 GT d'octobre.

Intervention d'Eric Woerth

Après avoir rappelé l'importance de ces négociations le ministre a bien ciblé l'enjeu de cette dernière réunion qui portait sur la transposition des règles du secteur privé dans les FP. Si les règles générales s'appliqueront, il faut cependant tenir compte des spécificités de la fonction publique au regard :

- de la nature propre des administrations qui ont des prérogatives de puissance publique ;
- de la nécessaire cohérence avec les règles applicables dans les instances de dialogue social et les droits en résultant pour les représentants des personnels.

C'est ainsi que le ministre justifie que les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS dans la FPE) et les agents chargés d'une fonction d'inspection (ACFI dans la FPT) ne peuvent disposer d'un pouvoir d'injonction et de sanction à l'égard des employeurs et que les représentants dans les CHSCT des fonctions publiques¹, n'auront pas les mêmes droits que les représentants du secteur privé.)

Il a également évoqué la discussion en cours sur le nouveau « plan santé au travail 2010-2014 » qui devrait s'attacher plus particulièrement à prévenir les cancers professionnels, les TMS et les risques psychosociaux.

Interventions des OS

- l'UNSA est globalement satisfaite du texte, (tout en soulignant la pénurie des médecins de prévention) et signera l'accord.
- FO souhaite supprimer du texte toute référence aux accords de Bercy et s'interroge sur les moyens qui seront mis en œuvre notamment concernant les médecins.
- La CGT estime que la question de la médecine du travail n'a pas suffisamment été explorée et s'oppose à tout recul de l'existant. Selon elle, il reste 5 points sur lesquels il n'y a pas eu d'avancées : l'élection directe, les facilités horaires, le choix de l'organisme de formation, le rythme des réunions et le délit d'entrave.
- La FSU donne acte au ministre des progrès contenus dans le document, la discussion pouvant permettre d'aller un peu plus loin sur certains points.

¹ Il faut noter l'exception que représente la FPH qui dispose depuis longtemps de CHSCT, dont le fonctionnement est très proche des CHSCT du privé.

- La CFDT réaffirme que les 5 millions d'agents publics doivent être soumis aux mêmes dispositions et avoir le même traitement que les salariés relevant du secteur privé et souhaite un engagement fort des employeurs.
- L'Union syndicale Solidaires FP a mis en avant la part de la responsabilité des politiques menées depuis plusieurs années dans la dégradation des conditions de travail des personnels, rappelé la responsabilité des employeurs publics dans le domaine de la sécurité et de la santé physique et mentale et exigé des moyens totalement absents dans le projet d'accord. (voir notre déclaration en pièce jointe).
- La CGC s'est contentée de subordonner sa signature à la réintégration des deux points cités ci-dessous.

Le Ministre n'a répondu à aucune des questions de fond et seulement annoncé qu'il était d'accord pour réintégrer dans le texte les 2 points suivants :

- le maintien du demi-traitement dans l'attente de la décision de l'administration à compter de l'expiration des droits statutaires à congé des agents.
- Clarifier les règles de proratisation des primes pendant un congé de maladie.

Après le départ du ministre vers 10h45, la séance s'est poursuivie sous la présidence de son directeur adjoint Samuel Barreault. Nous avons balayé longuement le texte.

Un document définitif nous a été adressé hier soir avec des modifications de forme tant dans la présentation que dans la rédaction. A noter toutefois une modification substantielle à la seule demande insistante de Solidaires : il est enfin écrit que le contenu et l'organisation du travail peuvent être à l'origine de risques psycho sociaux et pas seulement les missions exercées!

Au final les CHS deviendront bien des CHSCT mais sans les moyens syndicaux et juridiques accordés aux CHSCT du secteur privé. Par ailleurs il restera des différences notables entre les 3 fonctions publiques : dans la FPT les CHSCT (créés toutefois à partir du seuil de 50 agents au lieu de 200, mais avec des conditions exorbitantes posées par l'AMF : représentants désignés parmi ceux siégeant au CTP et aucun droit supplémentaire) resteront paritaires.

Deux points importants à préciser :

- **En réponse aux questions des organisations syndicales, le ministre a de nouveau précisé que la FPH n'aurait aucun recul dans le fonctionnement des ses CHSCT (insertion dans le préambule de : *Les actions résultant du présent protocole seront mises en œuvre sans préjudice des dispositions plus favorables existant dans certains secteurs de la fonction publique. Elles pourront, par ailleurs, faire l'objet d'une déclinaison susceptible d'en préciser ou d'en améliorer le contenu*)**
- **Suite à une question, le cabinet de Woerth a précisé que les groupes de travail installé à la suite de la signature ou non de cet accord serait ouvert à tous les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.**

Le document est proposé à la signature des organisations syndicales jusqu'à la fin novembre.

Un récapitulatif de nos revendications et des points retirés, obtenus et de blocages vous sera transmis rapidement.

La délégation de Solidaires : Eric Beynel (SN), Jean-Louis Gadea (FPT), Nicolas Laadj (FPH), Michèle Rault (FPE)